

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit « **PETITES TABLES PIZZA Ø 4,5x3,7 CM BLANC PP** » référence **148.47** distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans la réglementation suivante pour les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement UE 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement CE 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

La conformité aux dispositions du règlement 10/2011 relatif aux matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires est démontrée par le respect de la limite de migration globale maximale autorisée (10 mg/dm²) ainsi que par le respect des limites de migration spécifiques, toutes deux analysées par un laboratoire spécialisé et dont les résultats sont présentés ci-dessous.

The following sample(s) was/were submitted and identified on behalf of the clients as : Pizza Support

Description	Material (claimed by the client)
White plastic part	PP

Result Summary :

Test Requested	Conclusion
Regulation (EC) No 1935/2004 of the European Parliament and of the Council of 27 October 2004, (EU) No 10/2011 and its amendment (EU) 2020/1245 Regulation– Overall migration	PASS
Regulation (EC) No 1935/2004 of the European Parliament and of the Council of 27 October 2004,(EU) No 10/2011 and its amendment (EU) 2020/1245 Regulation –Specific Migration of Primary Aromatic Amine(total)	PASS
Regulation (EC) No 1935/2004 of the European Parliament and of the Council of 27 October 2004, (EU) No 10/2011 and its amendment (EU) 2020/1245 Regulation –Specific Migration of Heavy Metal	PASS

Le produit est donc conforme aux dispositions des articles 3 et 5 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Utilisation prévue :

- Matériau en contact avec tous types d'aliments secs, gras et/ou humides.
- Stockage prolongé à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds jusqu'à 70°C maximum pendant 2 heures.
- Ne convient pas au four/micro-ondes.

Matière première du matériau ou de l'objet en contact avec les aliments :

La principale matière première du produit est Polypropylène (PP).

Traçabilité:

La traçabilité peut se faire avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

Ordis, 23 janvier 2023.



Carla Iglesias López

Le Service de conformité à la Réglementation

GARCIA DE POU S.A.